

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX
COMPTES**

MAISON DE L'EMPLOI

31/12/2018

..*.*

S O M M A I R E

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

MAISON DE L'EMPLOI
Siège social : 18 AVENUE DE LA BOLIÈRE
45065 ORLEANS

..*.*.*

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association MAISON DE L'EMPLOI relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association MAISON DE L'EMPLOI à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par l'association, nous avons été conduits à vérifier le respect de la méthode de rattachement à l'exercice des subventions.
- Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons été conduits à examiner le processus d'estimation et nous avons vérifié les données significatives utilisées ainsi que les calculs effectués afin de pouvoir corroborer le montant de la provision inscrite au passif du bilan à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle

estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 10 Mai 2019

ORCOM AUDIT,

Commissaire aux comptes



Thibaut CLOSSET

Associé

Bilan association suivant les dispositions du Plan Comptable Général

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, Droits et valeurs similaires	538	538			
Fonds commercial (1)					
Autres immobilisations incorporelles	37 752	20 785	16 967	24 518	- 7 551
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	26 174	13 559	12 615	17 201	- 4 586
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations financières (2)					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	64 464	34 881	29 583	41 719	- 12 136
ACTIF IMMOBILISE					
Stocks en cours					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens et services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances usagers et comptes rattachés	20 716		20 716	15 808	4 908
Autres créances (3)					
. Fournisseurs débiteurs					
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires					
. Autres	88 558		88 558	90 930	- 2 372
Valeurs mobilières de placement					
Instrument de trésorerie					
Disponibilités	178 155		178 155	145 609	32 546
Charges constatées d'avance	4 071		4 071	6 339	- 2 268
TOTAL (II)	291 500		291 500	258 686	32 814
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	355 964	34 881	321 082	300 406	20 676

(1) Dont droit au bail	
(2) Dont à moins d'un an (brut)	
(3) Dont à plus d'un an (brut)	



Bilan association suivant les dispositions du Plan Comptable Général(suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
<i>Fonds associatifs et réserves</i>			
<i>Fonds propres</i>			
. Fonds associatifs sans droit de reprise			
. Ecart de réévaluation avec ou sans droit de reprise			
. Réserves			
. Report à nouveau	82 119	81 684	435
. Résultat de l'exercice	11 466	435	11 031
<i>Autres fonds associatifs</i>			
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Apports			
. Legs et donations avec contreparties d'actifs immobilisés			
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
. Ecart de réévaluation avec ou sans droit de reprise			
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	32 325	41 433	- 9 108
. Provisions réglementées			
. Droits des propriétaires (commodat)			
TOTAL (I)	125 910	123 552	2 358
<i>PROVISIONS ET FONDS DEDIES</i>			
<i>Provisions pour risques et charges</i>			
. Provisions pour risques	5 000	27 988	- 22 988
. Provisions pour charges			
<i>Fonds dédiés</i>			
. Sur subventions de fonctionnement			
. Sur autres ressources			
TOTAL (II)			
<i>Emprunts et dettes (1)</i>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
<i>Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)</i>			
. Emprunts			
. Découverts, concours bancaires			
<i>Emprunts et dettes financières diverses (3)</i>			
. Divers			
. Associés			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	816		816
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	155 505	106 371	49 134
<i>Dettes fiscales et sociales</i>			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires			
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes en assimilés			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	33 852	42 495	- 8 643
Instrument de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (III)	190 172	148 866	41 306

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	321 082	300 406	20 676
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) Dont emprunts participatifs			
Engagements reçus Legs nets à réaliser . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle Dont en nature restant à vendre Engagements donnés			



Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Produits d'exploitation							
Ventes de marchandises							
Production vendue biens							
Production vendue services	18 907		18 907	18 847		60	0,32
Montants nets produits d'expl.	18 907		18 907	18 847		60	0,32
Autres produits d'exploitation							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			343 754	328 630		15 124	4,60
Cotisations			150	300		- 150	-50,00
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs							
Autres produits			9	3		6	200,00
Reprise de provisions							
Transfert de charges			44 837	50 152		- 5 315	-10,60
Sous-total des autres produits d'exploitation			388 750	379 085		9 665	2,55
Total des produits d'exploitation (I)			407 657	397 932		9 725	2,44
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Excédent transféré (II)							
Produits financiers							
De participations							
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif							
Autres intérêts et produits assimilés			665	501		164	32,73
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges							
Différences positives de change							
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement							
Total des produits financiers (III)			665	501		164	32,73
Produits exceptionnels							
Sur opérations de gestion			1 868			1 868	N/S
Sur opérations en capital			11 941	10 096		1 845	18,27
Reprises sur provisions et transferts de charges			27 988	21 476		6 512	30,32
Total des produits exceptionnels (IV)			41 797	31 572		10 225	32,39
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			450 119	430 005		20 114	4,68
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT							
TOTAL GENERAL			450 119	430 005		20 114	4,68

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations stocks matières premières et autres approvisionnements				
Autres achats non stockés	7 692	7 185	507	7,06
Services extérieurs	163 753	162 742	1 011	0,62
Autres services extérieurs	96 175	89 349	6 826	7,64
Impôts, taxes et versements assimilés	609	577	32	5,55
Salaires et traitements	106 893	110 331	- 3 438	-3,12
Charges sociales	38 986	40 036	- 1 050	-2,62
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements et aux dépréciations				
. Sur immobilisations : dotation aux amortissements	12 137	9 410	2 727	28,98
. Sur immobilisations : dotation aux dépréciations				
. Sur actif circulant : dotation aux dépréciations				
. Pour risques et charges : dotation aux provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Autres charges		0		
Total des charges d'exploitation (I)	426 243	419 630	6 613	1,58
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun – Déficit transféré (II)				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)				
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	7 409	8 441	- 1 032	-12,23
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions	5 000	1 500	3 500	233,33
Total des charges exceptionnelles (IV)	12 409	9 941	2 468	24,83
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	438 653	429 570	9 083	2,11
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	11 466	435	11 031	N/S
TOTAL GENERAL	450 119	430 005	20 114	4,68
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				

	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	Variation	%
. Personnel bénévole				
Total				



Préambule

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 321 082,48 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 11 466,21 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 02/04/2019 par les dirigeants.

Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Provisions pour risques et charges : elles sont constituées pour tenir compte des risques financiers existant à la date de clôture des comptes.
- Amortissements de l'actif immobilisé : les biens susceptibles de subir une dépréciation sont amortis selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée de vie économique.
- Règlement CRC 99-01 du 16/02/1999 relatif aux associations.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Autres éléments significatifs de l'exercice

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Au 31 décembre 2018, l'ensemble des contrôles de services ayant été réalisés par nos différents financeurs il a été décidé de reprendre définitivement le solde des provisions pour risques comptabilisées et devenues sans objet soit 27 987.60 euros.

Au 31 décembre 2018, par soucis de prudence une provision complémentaire pour risque de reversement de subvention a été constatée pour la somme de 5 000 euros concernant l'année 2018. Le montant global de la provision pour risque de reversement de subvention s'élève ainsi à 5 000 euros au 31/12/2018

Notes sur le bilan actif

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 64 464 E

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	38 290			38 290
Immobilisations corporelles	26 174			26 174
Immobilisations financières				
TOTAL	64 464			64 464

Amortissements et provisions d'actif = 34 881 E

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	13 772	7 550		21 323
Immobilisations corporelles	8 973	4 586		13 559
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	22 745	12 137		34 881

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Concess.brevets licences	538	538	0	1 ans
Autres immos.incorporelles	37 752	20 785	16 967	5 ans
Installations generales	1 374	1 018	357	de 5 à 7 ans
Materiel bureau, informatique	24 800	12 541	12 259	de 2 à 5 ans
TOTAL	64 464	34 881	29 583	

Etat des créances = 113 344 E

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	113 344	113 344	
TOTAL	113 344	113 344	

Produits à recevoir par postes du bilan = 11 685 E

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	11 685
Autres créances	
Disponibilités	
TOTAL	11 685

Charges constatées d'avance = 4 071 E

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

Notes sur le bilan passif

Provisions = 5 000 E

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglementées					
Provisions pour risques & charges	27 988	5 000	27 988		5 000
TOTAL	27 988	5 000	27 988		5 000

Etat des dettes = 190 172 E

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	155 505	155 505		
Dettes fiscales & sociales	33 852	33 852		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	816	816		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	190 172	190 172		

Charges à payer par postes du bilan = 25 894 E

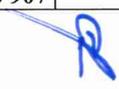
Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	6 863
Dettes fiscales & sociales	18 215
Autres dettes	816
TOTAL	25 894

Notes sur le compte de résultat

Ventilation du chiffre d'affaires = 18 907 E

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires	Montant HT	Taux
Prestations de services	18 907	100,00 %
TOTAL	18 907	100.00 %



Autres informations

Rémunération des dirigeants

Cette information n'est pas mentionnée dans la présente Annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Honoraires des Commissaires Aux Comptes

	Montant
Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	5 875
Honoraires facturés au titre des conseils et prestations de service	
TOTAL	5 875



MAISON DE L'EMPLOI
Siège social : 18 AVENUE DE LA BOLIÈRE
45065 ORLEANS

* * * * *

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS 31/12/2018

Mesdames, Messieurs les Adhérents,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.



CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Fait à ORLEANS, le 10 Mai 2019

ORCOM AUDIT

Commissaire aux comptes



Thibaut CLOSSET

Associé